

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3464

présenté par

Mme Belluco, M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La délégation aux départements d'une compétence sur l'eau ne répond en rien aux objectifs de renouvellement des générations d'exploitants agricoles. Dans un contexte de manque de pluralisme syndical dans les instances de gouvernance, cette nouvelle faculté d'intervention serait un affaiblissement supplémentaire des Agences de l'eau et présente un risque de contournement des moyens de concertation pour faire avancer des projets non-agricoles (énergies) ou relevant de la mal-adaptation au changement climatique (bassines). Les auteurs proposent en conséquence la suppression de cet article.